

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE 03 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 28/09/2023

Date d'affichage : 05/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 03 octobre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 28/09/2023, s'est réuni conformément aux règles de quorum, à la Salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. POUILLY Jérôme, Maire.

Étaient présents : ATHALE Carole, BEC Alain, BUGNAZET Éric, DUMONCHAU Denise, LAMOUILLE Fabrice, MAHÉ Magali, , POUILLY Jérôme, TONI Félix.

Étaient absents excusés :

GRANGE Lucie a donné procuration à Magali MAHE,
ARMAND Florence a donné procuration à Jérôme POUILLY

PELLAT-CHILLOT Laurent, BERRUYER Joël, PERRIER Dominique, LEXTRAIT Loïc étaient absents.

Soit 8 membres présents et 2 pouvoirs donnés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, DUMONCHAU Denise a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DÉDIÉ À L'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL COMMUNAL ROUTE DE PARNANS

- Délibération portant sur la validation des devis et la demande de subvention auprès du Département, de l'Etat (DETR/DSIL), et auprès du SDED pour financer l'aménagement d'un local communal route de Parnans.
- Délibération portant sur la validation du devis concernant la réfection des sols des classes de l'école et la demande de subvention auprès du département de la Drôme et de l'Etat (DETR / DSIL).

DÉLIBÉRATION 35/2023 portant sur la validation des devis et la demande de subvention auprès du Département de la Drôme, de l'Etat (DETR/DSIL), et auprès du SDED pour financer l'aménagement d'un local communal route de Parnans.

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil, le devis des sociétés :

B.R.I.MATHIEU, ECAD BAT, JORDAN GEMY

Pour des travaux d'aménagement intérieurs de la salle communale route de Parnans

PRESTATAIRES	DESIGNATION	MONTANT H.T. en € pour 70 m ²
B.R.I MATHIEU	Dépose et démolition Menuiserie extérieure Cloisons de distribution Menuiseries intérieures Sol Peinture	18 333.10
ECAD BAT Electricité	Local de soin n° 1 Local de soin n° 2 Communs Local 4 Extérieur	3 050.00
JORDAN GEMY Plombier	Création écoulement pour 2 évier Alimentation eau froide et chaude Pose de 2 mitigeurs Electroniques Hansgrohe (en TTC)	1 225.00
MONTANT TOTAL		22 608.10

PRESTATAIRES	DESIGNATION	MONTANT H.T. en € pour 70 m ²		
B.R.I MATHIEU	Dépose et démolition Menuiserie extérieure Cloisons de distribution Menuiseries intérieures Sol Peinture	18 333.10		
ECAD BAT Electricité	Local de soin n° 1 Local de soin n° 2 Communs Local 4 Extérieur	3 050.00	Salle personnel de santé	Salle associative
JORDAN GEMY Plombier	Création écoulement pour 2 éviers Alimentation eau froide et chaude Pose de 2 mitigeurs Electroniques Hansgrohe (en TTC)	1 225.00	20 m ²	50 m ²
MONTANT TOTAL		22 608.10	6 459.46	16 148.64

Une subvention sera demandée au département de la Drôme au titre de l'aménagement du territoire pour un montant de 50 %.

Une subvention sera demandée à l'Etat au titre des dispositifs DETR / DSIL pour un montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

Une subvention sera demandée auprès du SDED au titre du volet éligible d'amélioration de la performance énergétique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

10 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

APPROUVE les devis présentés,

SOLLICITE l'attribution de subventions auprès, du Département de la Drôme, de l'Etat (DETR/DSIL) et auprès du SDED.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents à intervenir.

Délibération 36/2023 portant sur la validation du devis concernant la réfection des sols des classes de l'école et la demande de subvention auprès du département de la Drôme et de l'Etat (DETR / DSIL).

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil, Le devis de la société B.R.I. MATHIEU

PRESTATAIRE	DESIGNATION	PRIX H.T. en €
BRI MATHIEU	Travaux de revêtement de sol pour salle de classe – bureau - toilettes	6 974.50

Une subvention sera demandée au département de la Drôme au titre de l'aménagement du territoire pour un montant de 50 %

Une subvention sera demandée à l'Etat au titre des dispositifs DETR / DSIL pour un montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

10 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

APPROUVE le devis présenté,

SOLLICITE l'attribution de subventions auprès du Département de la Drôme au titre de l'aménagement du territoire pour un montant de 50 % et de l'Etat (DETR / DSIL).

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents à intervenir.

Il est 21 h 15 le Conseil Municipal est clos

La secrétaire de séance
Denise DUMONCHAU

